
**Annonce de la création d'un service de garde national :
Enfin! Mais les petits francophones seront-ils oubliés?**

Ottawa, le 12 juin 2017 — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (« FNCSF ») salue la décision du gouvernement fédéral de financer un réseau national de service de garde. Toutefois, elle s'inquiète qu'aucune mention ne soit faite lors de cette annonce des besoins criants en services de garde en français pour les petits francophones en contexte minoritaire au pays.

Ottawa injectera 7,5 milliards de dollars sur 11 ans à compter de 2017-2018 pour soutenir et créer un service de garde abordable et de qualité partout au pays. Une attention particulière sera accordée aux familles à faible revenu avec la création de places dans les garderies subventionnées. Une partie de cet investissement servira également à améliorer l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde adaptés à la culture des enfants autochtones.

« Si le gouvernement fédéral est conséquent dans sa démarche et désire vraiment, comme il le soutient, développer des services éducatifs de garde abordables, de qualité, souples et inclusifs, alors cet accord multilatéral doit tenir compte des besoins pressants des conseils scolaires francophones en matière de services de garde », explique la présidente de la FNCSF, Madame Melinda Chartrand.

Elle ajoute : « Au Nunavut, il en coûte 60 \$ par jour pour avoir accès au service de garde de la commission scolaire francophone qui compte une quinzaine de places alors que quatre fois plus d'enfants sont encore sur une liste d'attente. En Nouvelle-Écosse, le programme *Grandir en français* qui s'adresse aux 4 à 5 ans a vu une augmentation fulgurante en dix ans du nombre de bambins inscrits au programme : de 33, ils sont passés maintenant à près de 450! Ces exemples démontrent que plusieurs de nos conseils scolaires font face à une forte demande pour des services de garde en français. Cela est compréhensible puisque là où la langue et l'identité prennent racine, c'est la petite enfance. »

Il est prévu qu'Ottawa signe une entente bilatérale avec chaque province et territoire (excluant le Québec) pour le financement.

« Le lien étroit entre les programmes et services en développement de la petite enfance et le système scolaire francophone en contexte minoritaire constitue la clef de voûte pour favoriser un continuum d'éducation en langue française, pour assurer la vitalité des écoles de langue française et, par conséquent, la pérennité des communautés francophones et acadiennes du Canada. Cette entente doit comprendre un volet spécifique pour la création de places en garderie en français » ajoute le directeur général de la FNCSF, Monsieur Roger Paul.

La création de places en français viendrait renforcer le principe de l'équivalence des infrastructures selon lequel les infrastructures des écoles de langue française — incluant les services de garde — doivent pouvoir permettre d'offrir une éducation au moins d'aussi bonne qualité que celle offerte à la majorité dans la même région de fréquentation.

Ces places permettraient aussi aux conseils scolaires de langue française de disposer d'installations réservées exclusivement aux élèves des écoles de langue française et qui ne sont pas partagées de quelque façon que ce soit, avec une école de langue anglaise ou d'immersion, pour assurer la transmission de la langue, de la culture et favoriser l'identité culturelle.

Enfin, des places en garderie en français s'inscriraient dans une démarche de francisation des 3 à 5 ans qui favorise un continuum de développement et d'apprentissage, l'apprentissage de la langue française et le développement de l'identité francophone dans toute sa diversité.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 650 établissements scolaires.

Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE

Tél. : (613) 744-3443/cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscf@bellnet.ca